

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le 16 décembre 2024 à 20 heures, les représentants des associations sportives ainsi que les licenciés individuels se sont réunies en visioconférence en Assemblée Générale Extraordinaire sur demande du dimanche 27 octobre 2024 par le Comité Directeur du Comité du Rhône et Métropole de Lyon pour décider ce qu'il suit :

- Présentation du projet immobilier « La Maison du Basket »
- Mise au vote électronique de 4 résolutions

Les associations sportives, représentées par leur président, ainsi que les licenciés individuels présents à cette Assemblée Générale Extraordinaire ont élargé numériquement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire désigne M. Pierre DEPETRIS, Président du Comité du Rhône et Métropole de Lyon en qualité de Président de séance et M. Lionel SORLUT, Secrétaire Général du Comité du Rhône et Métropole de Lyon en qualité de Secrétaire de séance.

Selon les statuts du Comité du Rhône et Métropole de Lyon, il est rappelé pour la validité de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire, les représentants présents des associations sportives, et le cas échéant des établissements, membres, et des licenciés individuels doivent être porteurs au total, d'au moins la moitié de la totalité des voix dont dispose l'ensemble des associations sportives, et le cas échéant des établissements, membres et des licenciés individuels.

Le président constate que le nombre de voix présents et représentés sont au nombre de 18 284 voix sur un total de 21 156 voix (soit 86,42%) et qu'en conséquence l'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du projet immobilier
2. Mise aux votes de 4 résolutions permettant la mise en place du projet.

Au terme des débats, le Président propose à l'Assemblée Générale Extraordinaire de voter électroniquement du 16 décembre 2024 – 20h00 au 18 décembre 2024 – 23h00 les résolutions suivantes.

AGE 2024 - Vote des Résolutions

Comité du Rhône et Métropole de Lyon

Date d'ouverture : lundi 16 décembre 2024 à 20h00

Date de clôture : mercredi 18 décembre 2024 à 23h00

Date de dépouillement : mercredi 18 décembre 2024 à 23h00

Nombre d'électeurs inscrits : 120 (poids : 21156)

Participation : 78,33% (94 votes exprimés, poids : 18284)

RESULTATS

Résolution n°1 :

Autorisation de vendre, moyennant le prix de 250 000 € minimum, le bien sis à BRON (69500), Rue Colonel Chambonnet consistant en un local de 197,41 m2 de bureau, 1 cave (n° 210 de 10,76m2), 5 places de Parking au profit de tout acquéreur, personne physique ou morale et donner tous pouvoirs à Pierre DEPETRIS (ou son représentant) à l'effet de signer la promesse de vente et la vente en découlant.

Le « **oui** » (96,34%) l'emporte sur le « non » (3,66%).

Nombres de voix :

Oui : 16762

Non : 636

Ne se prononce pas : 886

Résolution n°2 : Modification de l'adresse du siège social

Sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et en dérogation à l'article 2 des statuts, le Comité Directeur est autorisé à procéder au changement de lieu du siège social sur le territoire départemental.

Le « **oui** » (97,47%) l'emporte sur le « non » (2,53%).

Nombres de voix :

Oui : 16844

Non : 437

Ne se prononce pas : 1003

Résolutions n°3 :

Autorisation d'acheter des parts sociales à la SCI "La maison du Basket " pour un montant maximal de 25 000 € et donner tous pouvoirs à Pierre DEPETRIS (ou son représentant) à l'effet de signer les engagements.

Le « **oui** » (95,97%) l'emporte sur le « non » (4,03%).

Nombres de voix :

Oui : 16212

Non : 680

Ne se prononce pas : 1392

Résolution n°4 :

Autorisation de contribuer à la création d'une Société Commerciale (exploitation des locaux de la SCI) dont le comité ne sera pas seul actionnaire et souscrire des parts sociales en son sein pour un montant maximal de 25 000 € et donner tous pouvoirs à Pierre DEPETRIS (ou son représentant) à l'effet de signer les engagements.

Le « **oui** » (95,90%) l'emporte sur le « non » (4,10%).

Nombres de voix :

Oui : 15915

Non : 680

Ne se prononce pas : 1689

La séance est levée à 22h le 16 décembre 2024,

Fait le 19 décembre 2024, à Bron,

Lionel SORLUT
Secrétaire de Séance

Pierre DEPETRIS
Président de Séance

